



Le projet présenté par le GPMR porte sur la création, sur les communes de Moulineaux et de La Bouille, d'une installation de transit de sédiments de dragage du chenal de navigation de la Seine aval. Ces matériaux seront ensuite valorisés et réutilisés dans les travaux publics.

Le projet s'appuie sur la chambre des dépôts existante de Moulineaux dont 2 casiers et un bassin de décantation sont toujours en activité pour l'entretien régulier du chenal. Cette activité actuelle avec son volume restreint de sédiments extraits, sera portée demain (selon le dossier déposé) à 610.000 m³ dans une première phase de 3 années.

Les opérations de remplissage des casiers auront lieu de jour comme de nuit, les matériaux seront repris dans une plage horaire de 7h à 19h.

Nous notons que cette reprise des matériaux s'effectue par rotations de camions au rythme de 140 passages/jours pour passer à 100 passages/jour dans la seconde phase.

La transformation de la chambre de dépôts en station de transit imposera l'installation d'infrastructures dédiées à la reprise des sédiments. Les voiries existantes seront utilisées à proximité du chemin de halage avant de rejoindre la RD 13.

Le projet se situe en bordure du PNR dont l'intérêt biologique est reconnu (4 espèces d'oiseaux rares recensés).

L'Association de Défense des Berges de Seine de Sahurs – La Bouille – Moulineaux et Caumont fait les observations suivantes :

- Face à la station de transit sur les berges de Seine rive droite, les Salhuciens ont une vue permanente sur le poste d'accostage (dépotage ininterrompu) et sur la voie de circulation des camions (140/jour).
- La voie verte située au sud de Sahurs avec son aménagement cyclable le long des berges de Seine est traditionnellement le support de nombreuses activités de loisirs (randonneurs – cyclotouristes) ; la station de transit aura un impact visuel direct sur celle-ci.
- Coté La Bouille et Moulineaux les Châteaux Albert Lambert et Robert Le Diable, en surplomb des berges de Seine ont une vue plongeante sur les chambres de dépôts de Moulineaux.
- Dans les chambres de dépôts, la hauteur des sédiments stockés (dans le cas d'un arrêt de l'évacuation) n'est pas définitivement arrêtée.
- Les plantations qui seront réalisées le long du chemin de halage pour mieux intégrer la station dans le paysage ne permettront pas un masquage suffisant lors de sa mise en régime.
- L'impact sonore (pont-bascule de pesage, pelleteuse hydraulique, circulation de camions, etc.) affectera les habitations groupées situées à moins de 200 m sur les communes de Moulineaux et Sahurs. La Bouille et Caumont en quai de Seine seront également affectées en raison d'une réverbération acoustique de la Seine et de La Falaise.
- Le rejet permanent des eaux en Seine lors des grandes marées modifiera très certainement l'écoulement des sources situées sur Moulineaux en amont des casiers A et B.
- Ne sont pas abordées la durée d'exploitation de ce projet, ni les conditions de remise en état du site.

Photo remise par un riverain de Sahurs – rue de la Seine face aux chambres dépôt actuelles.
La situation se présente 2 à 3 fois/an. Qu'en sera-t-il demain ??



L'Association de Défense Des Berges de Seine émet le souhait que des corrections soient prises au regard des remarques qu'elle a émises.

L'association demande à être informée des mesures qui seront mises en place pour pallier les nuisances sonores et les vibrations générées lors des périodes de dragage de sédiments en Seine le long des communes de Caumont, La Bouille et Sahurs.

L'association souhaite être tenue informée du devenir du site et des actions qui seront mises en place par le GPMR à la fin de l'exploitation de cette station de transit.

Sahurs le 26/11/2014

Pour le Bureau de L'association
Pierre LEBRUN, Président.